© Drogues Info Service - 20 juin 2025

Forums pour l'entourage

Mon conjoint m'as avoué vouloir reprendre de la drogue que faire ?

Par Jeanne1904 Posté le 01/01/2025 à 00h53

Bonjour à tous,

Je suis en se moment énormément désemparée. Mon conjoint a vécu une bonne parti dans la restauration. Un milieu où l'alcoolisme et la prise de drogue est très rependu. Il a 30 ans mais cela fait 1 an que nous sommes ensemble et il a arrêté toute drogue dure depuis que l'on est ensemble. Je l'avais prévenu avant qu'on se mette en couple que je ne voulais pas d'une personne qui se drogué,car à long terme je voulais pas que cela impacte notre future (vivre ensemble, avec un enfant etc...). Il avait arrêter de prendre du sh*t et de la we*d. Mais il a reprit ça consommations, ce qui en soit ne me dérangeait pas car son comportement et sa façon d'être était la même.

Mais nous avions était inviter il y a peu à une soirée avec d'ancien pote à lui (pote avec qui il se drogué et buvé). Je lui ai dis que j'étais fier qu'il est rien prit et il me sort que si je n'avais pas était la il se serait droguer. Il m'a dit qu'il aimer se droguer mais que par respect pour moi il en prendrait jamais en ma présence....

J'ai 9 ans de moins que lui et honnêtement je sais pas quoi faire. Est-ce que je devrais le quitter avant qu'il commette l'irréparable ? Ou je dois attendre ? Car sa prise de sh*t et de we*d nous fais un gros troué dans nos économies... ou plutôt mes économies car nous avons un compte joint. Je ne sais pas si j'aurais la force d'accepter de vivre avec une personne, qui au final n'a jamais était lui.

Je remercie sincèrement aux personnes qui ont pris le temps de me lire. Je suis désespérée, confuse et impuissante face à ça.

2 réponses

Moderateur - 06/01/2025 à 15h17

Bonjour Jeanne1904,

Vous ne pouvez effectivement pas maîtriser son envie de consommer ou l'empêcher de le faire (mais lui peut travailler là-dessus). Mais, même si vous l'aimez, l'important n'est-ce pas vous ? Au début de votre relation vous avez posé vos limites et visiblement il ne les respecte pas. Si vous posez des limites et que cela n'a aucune conséquence, alors il n'a aucune raison de vous croire ou de vous respecter. Si vous ne pouvez pas agir directement sur lui vous pouvez peut-être agir, si vous le voulez bien et en avez le courage, sur la

relation que vous avez avec lui (vos conditions de vie commune par exemple). Je ne vous dit pas de le quitter mais de faire attention au fait que vous avez énoncé vos conditions, qu'il les a acceptées dans un premier temps mais que si aujourd'hui, alors qu'il ne les respecte plus, rien ne se passe, alors vous perdez en crédibilité et il vous sera très difficile de vous faire entendre par la suite. Vous pouvez aussi, bien entendu, réaménager vos conditions initiales mais alors passez un nouvel accord avec lui.

Le fait qu'il ponctionne vos économies est inquiétant. Dans ces conditions est-ce bien raisonnable de faire compte commun ?

Cordialement,

le modérateur.

Espoirs - 12/01/2025 à 06h33

Bonjour je vie la même chose et je peux vous dire que que ce que lon vous dit detre a son ecoute ces ce que je fait depuis plus de 10 ans quil consomme vous pouvez etre dans son sens sa ira pas croyais moi a part des je mexcuse jai un petit défaut ces comme la cigarette l alcool LA VOLONTÉ mes il son plus cohérent donc vous vous fatigue moralement et fixement a un fantôme moi je lache prise jai 4 enfants cela fait 30 ans que je suis avec le père de mes enfants croyais il a fait fuir un a un mes enfants avec ces promesse qui tienne pas la route malheureusement on ne peut rien faire pour eux je vous souhaite beaucoup beaucoup de courage dans ce lourd fardeau